

# Comité d'Intérêt de Quartier

## Saint Giniez Prado Plage

125, Rue du Cdt ROLLAND 13008 Marseille



### Le Cantique du Président

#### Oh Marseille écoute-nous !

Après la publication du **Six-Huit** et du **Marseille Information**, que pouvons-nous encore écrire, nous, petites associations apolitiques et appelées Comité d'Intérêt de Quartier ? Et pourtant grâce à quelques fidèles petits annonceurs sollicités, certains C.I.Q. ont le courage de faire imprimer leur bulletin. Nous n'en sommes pas car nos commerçants préfèrent soutenir de leur publicité les luxueuses revues variées et politisées qui s'offrent à eux. Puisqu'ils ont le choix, pourquoi s'en priveraient-ils ? Nous nous sentons quelque peu spoliés et privés d'encre sous la plume.

Jugez vous-mêmes. En effet, après la lecture de ces deux nouveaux journaux, sous les couleurs verte et bleue de l'espoir et de la transparence, nous savourons les **Lettres du Département**, de la **Région** et de la **Municipalité**, plus belles les unes que les autres et imprimées sur papier glacé aux teintes variées. Les articles et les photographies choisies encadrent et illustrent nos Elus. Si vous voulez tous les connaître et découvrir ce qu'ils pensent du département, de la région ou de Marseille, il vous faudra prendre votre temps et les lire attentivement toutes les trois. N'oubliez surtout pas de vous abonner gratuitement, si vous ne les recevez pas, aux luxueux Magazines que nos chers Dinosaures font paraître tous les mois. Plus beaux les uns que les autres on ne saurait dire quel est le meilleur des trois !

N'allez surtout pas croire qu'après les avoir admirés et lus, vous en saurez assez pour savoir pour qui vous voterez en 1994 aux prochaines élections cantonales ou en 1995 aux élections municipales. Pour les Présidentielles, soyez patients, cinq ou six **Missives Elyséennes** sont annoncées dès l'année prochaine. Merci à la Municipalité qui, ressentant la nécessité de mieux et plus vous informer, vient de créer **Marseille-Info-Plus**.

---

### L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE D'INTERETS DE QUARTIER

*doit avoir lieu à votre*

**MAISON DE QUARTIER LE TEMPO LA CADENELLE**

15, avenue de la Cadenelle

**le Vendredi 28 Janvier 1994, à 18 heures, en présence des Elus.**

---

## Bureau du C.I.Q.

**Président d'Honneur :**  
A. VALDELIEVRE  
**Vice-Présidente d'Honneur :**  
M.D. TALAZAC  
**Président :**  
Ph. GUEZ  
**Vice-Présidents :**  
E. AVIERINOS  
J. Cl. KOBLET  
**Secrétaire générale :**  
M. HUTINEL  
**Secrétaire adjointe :**  
G. ALEXIS  
**Trésorière :**  
J. CURSAT  
**Trésorière adjointe archiviste :**  
Ch. GRAVIER  
**Documentaliste :**  
M. DURBEC  
**Délégué à la Confédération :**  
Cl. LEFRILEUX

## Sommaire

1. Le Cantique du Président : «Oh Marseille écoutez-nous !»	1
2. Bureau du C.I.Q.	2
3. Les responsables des Commissions	2
4. L'Assemblée Générale du 2 septembre 1902	3
5. Observations et Réminiscences	4
6. Bilan des Réunions du C.I.Q.	5
7. La Campagne Rivet	6
8. Tout va très bien	7
9. Dans la foulée des cinquantenaires	8
10. Commission Sécurité Police	9
11. La 1ère Exposition Coloniale Française de 1906	10
12. Impôts locaux	11
13. Halte à la hausse des Impôts	12
14. Où en est le Parc Valbelle ?	13
15. A l'Auberge du Fada	13
16. Histoire de l'Ecole de Provence	14
17. Notre-Dame d'Huveaune	14
18. Nouvelles du P.O.S. de Marseille	15
19. Le C.I.Q. Saint Giniez Prado Plage	16

## Responsables de Commissions 1993

1. Voirie, Eclairage, Assainissement : J. Cl. KOBLET, F. VALERY
2. Circulation, Stationnement, Signalisation : R. DAILLY, E. DIDIER
3. P.O.S. Urbanisme, Patrimoine : J. DOUCET, J. ROGER, M.D. TALAZAC, F. VALERY, C. VITIELLO
4. Espaces verts, Ecologie, Propreté : M. DAVIGO, J. ROGER
5. Finances, Taxes : F. BOUDES, Ch. ILIOPOULOS, H. LEMAIRE
6. Police, Sécurité : M. BONJOUR, M. DURBEC, A. LOZE
7. Actions sociales, Fêtes : J. BELLUMORE, M. FARASY, F. GERARD, Th. VALDELIEVRE
8. Bulletin C.I.Q. et Presse : J. PETIT, J. SAUGRAIN, M.D. TALAZAC, P. GUERIN

### Le Cantique du Président (suite)

Voilà en effet que vient de paraître une nouvelle petite plaquette bleue toujours transparente et bien faite qui nous annonce la création de cinq centres d'Info Plus. Ces centres seront chargés de diffuser toutes les publications ou informations qui concernent un des quartiers de Marseille. Ils seront localisés pour la plupart dans les mairies de secteur. Nous observons qu'il n'en existe pas dans le nôtre et c'est dommage, car nous l'aurions chargé de diffuser notre Bulletin. S'agit-il d'un oubli de notre Grande Mairie ou pense-t-on que nous sommes suffisamment informés directement par les représentants du G.A.M.M. (Groupement d'Action Marseille Métropole) ou du G.A.E.S. (Groupement d'Action Economique et Sociale) qui habitent notre quartier et qui pondent eux aussi leur Lettre ? La dernière est suave, elle vous prend «au coeur». Enfin, dominant le tout, la Ville fait paraître une Revue Culturelle. C'est à elle que revient l'oscar et je vous engage à vous y abonner.

Loin de nous l'idée de critiquer toutes ces publications et ces Centres créés. Cela occupe intelligemment quelques personnes qui ne connaîtront pas le chômage et procure du travail aux fabricants de papier, aux imprimeurs, aux photographes et coursiers qui y trouvent un petit boulot. Admirez plutôt les rédacteurs de talent qui rédigent et composent ces Lettres, Journaux, Magazines et Revues qui donnent une si belle image de notre Ville. On ne l'écrira ni le dira jamais assez et avec eux chantons en choeur Oh Marseille écoutez-nous !

Le Président,  
**Philippe GUEZ**

~ Procès-Verbal de l'Assemblée Générale ~  
~ du 2 septembre 1902. ~

---

L'un des convocats Monsieur Gilly, en  
qualité de doyen d'âge ouvre la séance à 9 heures.

L'on procède, tout d'abord à la formation du bureau qui  
devra diriger les débats: sont nommés:

Président M. Milan, Secrétaire M. Moulet.

Assesseurs: MM. Gilly et Noël Martin.

M. Gilly prend la parole et explique le but de la réunion  
qui est de former un comité d'intérêts de quartier, pour  
succéder à l'Ancien qui est dissous. Il développe, à la  
satisfaction générale le devoir qui incombe aux membres  
du Comité que l'on va élire.

M. Vial propose le vœu suivant:

Le Comité d'Intérêts de quartier, ne devra en aucune façon  
s'occuper ni de politique ni de questions religieuses mais  
seulement des Intérêts du quartier de Saint-Jéniez,  
Avenue du Prado, Que Paradis. Ce vœu mis aux voix,  
est adopté à l'unanimité.

L'on procède au vote, pour la nomination des membres au  
nombre de Onze: qui devront former le Comité.

Sont élus:

M. M. Nicolas Vincent; Milan, Martin Noël,  
David de Manneville Fernand, Rocca, Bressanges,  
de Vierge, Gilly, Charriol et Féraud.

M. M. Féraud et Fraissinet obtenant le même nombre  
de voix M. Féraud bénéficie de l'âge et est élu.

Le Président déclare la séance levée. Pour Copie conforme:

Le Président

Le Secrétaire

(Signé) J. de Manneville.

---

## Observations et réminiscences

Le Comité de rédaction du Six-Huit nous a devancés en vous faisant découvrir le quartier de Saint-Giniez et pour commencer l'étymologie de son nom. Il a oublié de mentionner que nous l'anisons depuis bientôt un siècle à en juger par nos comptes-rendus calligraphiés et archivés en notre possession, dont quelques-uns ont été photocopiés et encadrés dans ce bulletin. Il faut savoir qu'à l'origine les C.I.Q. étaient des institutions bénévoles de secours et d'assistance dans les quartiers de la ville. En lisant les procès-verbaux des Assemblées générales, on se rend compte que rien n'a changé de nos jours. En effet, jusqu'à l'institution de la loi PLM de 1984, le C.I.Q. tout au long de son existence a rempli précisément le rôle que joue dorénavant la Mairie de Secteur. Jugez-vous même quelques-unes de nos interventions satisfaites.

### Séance du 20 août 1906 :

- La Ville a accordé satisfaction à la demande de notre Comité au sujet de l'érection d'une vespasienne au Rond-Point du Prado.

### Séance du 18 juin 1906 :

- Démarche du Président, rapportée par les cinq journaux de l'époque, pour obtenir du Ministère de la Guerre, la cession à la Ville des terrains, champs de manoeuvres, occupés actuellement par l'Exposition Coloniale, en vue de les transformer en «jardin public». Satisfaction nous fut donnée et la Ville baptisa le parc du nom du Maire J.B. Amable Chanot.

### Séance du 25 mars 1907 :

- Le Directeur de l'Enregistrement, faisant suite à la demande du Comité à l'Administration Fiscale, autorise le Buraliste de St-Giniez à vendre des papiers timbrés, des timbres fiscaux mobiles.

Grâce à notre Comité, il a été créé dans le quartier :

### Séance du 5 octobre 1903 :

- Un bureau de poste dans l'immeuble de la recette municipale.

### Séance du 2 septembre 1907 :

- Le quartier du Prado est devenu depuis quelques temps un endroit favori pour les apaches.

### Séance du 18 mai 1908 :

- Construction d'un véritable Commissariat de Police, réclamé par le Comité depuis le 23 janvier 1905.

### Séance du 2 janvier 1913 :

- Construction de groupes scolaires sur un terrain de **Michel Rodocanachi**, chemin de l'Eperon (là où se trouvent les Ecoles Mermoz aujourd'hui).

### Séances des 3 février et 7 avril 1913 :

- Construction de l'escalier entre la rue Dumont d'Urville et la Place du Bd de l'Eglise.

### Séance du 1er septembre 1913 :

- Il est décidé de demander une audience à M. Rastoin, Adjoint au Maire, pour qu'une mesure soit prise afin de relier le Bd des Arènes à la rue Paradis, en démolissant les mesures occupent les deux côtés du Bd de l'Eglise angle chemin de l'Eperon.

## Bilan des réunions du C.I.Q. St Giniez-Prado-Plage en 1993

**Ces réunions** avaient lieu tous les 2e lundis du mois à 18 h 30. Le local mis à notre disposition à la villa Bagatelle était toujours très juste pour les présents. En effet, pour les 10 mois (en exceptant juillet-août) allant de décembre 1992 à novembre 1993, la moyenne mensuelle a été de 30 personnes, identique à celle de l'an dernier. Il convient d'être satisfaits de cette assiduité, comme de la motivation des participants auxquels se joignaient souvent des responsables d'immeubles et des représentants des C.I.Q. voisins. La réunion, souvent tardive, était terminée par un dîner très convivial, dans un restaurant avoisinant.

En février 1993, un nouveau bureau a été installé.

**Il n'est pas possible**, en une à deux pages, de traduire les discussions d'une année d'activités. Pour les détails, voir les rapports des Commissions.

**Sur un plan général**, est à regretter l'absence d'une vraie collaboration Mairie de Secteur/C.I.Q. Il est souvent difficile de savoir ce qui est retenu de nos suggestions ou avis et encore moins le pourquoi de ce qui ne l'a pas été.

Un tel constat peut décevoir. La devise des C.I.Q. pourrait être celle de Guillaume d'Orange : il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer...

**La circulation et le stationnement** - Il y aura encore long à dire concernant les inconvénients dus au développement du trafic, conjugué avec l'incivisme des citoyens et l'impuissance d'un pouvoir public débordé.

La Préfecture est revenue sur sa décision de laisser les riverains installer des potelets pour préserver les accès de leurs garages. Elle ne semble pas non plus avoir donné suite à son projet d'extension de ralentisseurs sur les voies secondaires urbaines. Il semble que l'on écoute davantage les commerçants que les habitants des immeubles.

Rue des Mousses, on pourrait penser avoir enfin obtenu satisfaction puisque le Journal Officiel Municipal du 17 septembre 1993 a publié la décision d'interdire le stationnement, côté pair, de la Rue Cdt Rolland jusqu'au N° 30/32 (Hespérides). Reste à espérer la mise en place de cette décision en 1994.

La demande de la boîte aux lettres «à main» pour les automobilistes sur le côté gauche de la contre-allée, en face de la Poste St-Giniez a reçu l'avis favorable du Directeur de la Poste Marseille Sud : il est en train d'obtenir les autorisations nécessaires et de faire chiffrer le coût de l'opération. Attendons la suite...

**La sécurité** est toujours mise en discussion. Les ilotiers affectés sont rarement présents et peu efficaces.

Le Préfet de Police a fait état de 250 fonctionnaires rendus disponibles pour la voie publique, avec 288 ilotiers pour la ville. Il doit être sans illusion puisqu'il recommande de ne pas ouvrir aux visiteurs et de porter plainte en cas de vol.

Sur la voie publique, surtout de nuit, toxicomanes, prostituées, travestis et noctambules louches occupent le terrain. A ce sujet, si le 17 ne répond pas, on nous dit de faire le 91-72-22-22...

**Environnement et propreté** - Il a été question de beaucoup de petites choses : les passages de la benne à ordures le matin dans des rues fréquentées, la propreté du Parc Valbelle et des berges de l'Huveaune, les trous de l'avenue Saint-Exupéry, les poubelles de David et de la place Muselier, les terrasses des restaurants envahissantes l'été, la partie encore non aménagée des terre-pleins du Prado, les containers à verre (St-Giniez) ou à papiers (square Monticelli), le marché du Prado et ses nuisances, le bruit de plus en plus gênant, etc, etc. Enfin, on s'est demandé ce que sera Castellane avec son parking. Tout cela devrait pouvoir être résolu...

**Les finances** - La situation de Marseille est difficile : 77.600 chômeurs dont 7.300 cadres, un opéra en déficit chronique, un port en léthargie, trop d'employés municipaux, etc.

Des économies sont indispensables pour payer un budget qui fait trop appel aux contribuables locaux et ne reçoit pas assez du département. La décentralisation n'a rien arrangé. Même si on a pu parler de stabilisation et de diminutions, les impôts locaux (foncier, voirie, habitation, etc.) sont toujours excessifs et pénalisent une fraction de population estimée à 50 %, toujours la même. Des propriétaires du quartier se voient obligés de le quitter et souvent de vendre leur capital pour payer leurs impôts.

M. Iliopoulos nous en a fait un compte rendu circonstancié et il semble que rien ne soit à espérer avant 1995.

**Le P.O.S.** - Il a été voté par la municipalité sous une forme, peut-être revue après consultation des C.I.Q., mais toujours non satisfaisante pour la plupart de ceux-ci, dont le nôtre.

Sans doute les calanques et le site de Vaufrèges ont-ils été classés en espaces naturels et un comité de sauvegarde du site du Lacydon a-t-il été créé. D'autres décisions favorables ont concerné le plateau de la Mure, la Nerthe (où on a abandonné le projet de grand stade), les Ayalades et Luminy.

Par contre, le Fort Napoléon et le Fort des Goudes restent ouverts aux activités d'hébergement et on n'a pas abandonné le projet de construire à Valbelle.

Pour une révision encore possible, chaque C.I.Q. est invité à faire ses observations à la Confédération. Pour ce qui nous concerne, on évoquera Valbelle et la colline Périer.

**Confédération - Fédération** - Nous y sommes bien représentés et assistons aux Réunions.

La Confédération vient de s'installer 24, Bd Louis Salvator (Tel. 91-42-14-10) et son assemblée générale a eu lieu le 4 décembre en présence du Maire, conduite par son nouveau Président, M. Franceschetti.

La Fédération des C.I.Q. du 8<sup>ème</sup> arrondissement s'est réunie le 8 décembre et M. Vitiello a été élu Vice-Président en remplacement de M. Lefrileux élu cette année à ce haut poste comme Secrétaire Général.

**Les oeuvres sociales** - Elles ont consisté en dons ponctuels dont le total a représenté 14.000 F.

Faisant suite au voyage à Marseille du Maire d'Independencia (Pérou), en octobre 1992, une délégation du C.I.Q. s'est rendue au siège de son oeuvre sociale principale et est revenue très satisfaite de son voyage. L'argent donné est bien utilisé. Une kermesse au profit d'Independencia s'est tenue à Marseille le 15 octobre 1993.

Le 6 mai, au Cercle Mistral, le C.I.Q. a participé à une soirée avec Solidarité Marseille Tiers Monde.

Signalons que l'abbé Pierre met à la disposition des C.I.Q. de la ville de Marseille, pour 2 à 3 ans, une dizaine de modules qui avaient servi pour les jeux olympiques d'Albertville et pourraient servir de logements de dépannage. On recherche des terrains pour les y installer.

Notons enfin le téléphone de l'Enfance Maltraitée : 05-05-10-13.

**Le Bulletin** - M. Petit et M. Saugrain ont été chargés de réaliser le bulletin annuel et de centraliser les différents rapports des chargés de Commissions du C.I.Q.

Lors d'une réunion de la Confédération, l'E.D.F. a accepté de participer, en publicité, à la confection des bulletins. Nous les remercions.

**Carnet** - Nous avons eu cette année le regret de déplorer les décès de Mme Axel Loze et de Mme Yves Bonnel.

Dr J. SAUGRAIN

## La Campagne Rivet

La Campagne Rivet s'étendait du Bd Rivet au Bd de l'Eglise (Emile Sicard), lieu dit à l'époque «Petit Saint-Giniez». Elle appartenait à Gustave Rivet (1837-1901), armateur, d'où l'appellation donnée à la bastide qu'il y fit construire «Saint-Giniez». Un tableau de Monticelli la représente au milieu d'une grande prairie bordée d'une pinède où l'on distingue un poste à feux. De son vivant, il céda à la Ville en 1876 une partie de la propriété qui fut en partie morcelée et lotie (1906). C'est à cette époque que les comptes-rendus des séances du C.I.Q. en parlent souvent. Accédant au désir exprimé à maintes reprises par le C.I.Q., la Ville décide de créer les Cinq Voies étoilées autour d'un grand bassin qui trouva tout naturellement sa place au centre. La bastide achetée aux héritiers de la famille Rivet en 1908 fut malheureusement démolie en 1911.

Dans sa séance du 21 novembre 1907, le Comité se préoccupe de proposer à la Ville des noms pour baptiser les cinq voies projetées : Monticelli, le peintre, Dumont d'Urville, le navigateur, César Franck, le compositeur de musique, Frédéric Mistral et Théodore Aubanel, les poètes, Ambroise Paré, le chirurgien célèbre qui opéra quatre Rois (Henri II - François II - Charles IX - Henri III). Au cours de la séance du 27 avril 1908, le Président communique aux membres que nos «souhaits ont été définitivement exaucés, question résolue !»

## Tout va très bien

### Courrier reçu, de son fidèle John, par la Marquise du 8<sup>ème</sup> arrondissement

L'Avenue du Prado s'est beaucoup éclaircie depuis qu'il a fallu, opportunément, abattre les platanes malades. On y circule mieux et plus vite, grâce aux couloirs de bus qui permettent aux nombreux débrouillards de s'affranchir des encombrements, et même des feux de croisements.

Les motards, tout particulièrement, bénéficient de la mansuétude de la police, ce, d'autant mieux, qu'on ne la voit pratiquement plus. Selon notre dévoué commissaire, il y aurait pourtant quelques jeunes, appelés îlotiers, d'une très grande discrétion et dont le rôle serait la prévention. Pourtant, quelques grincheux se plaignent de leur apparente inertie, surtout vis-à-vis du bruit qui va de l'échappement libre des motocyclettes, le jour, aux feux d'artifices les soirs de matches de football et aux klaxons vainqueurs. En fait, tout cela donne de la vie à cette zone résidentielle !...

Le stationnement des voitures ne pose plus de problèmes mais c'est surtout du fait qu'il vaut mieux ne peut plus chercher à stationner. Et comme les garages privés des résidents voient très souvent leurs sorties bloquées par des camions de livraison ou des automobilistes distraits, mieux leur vaut laisser la voiture au garage, ce qui est économique pour l'essence et fait profiter davantage d'une Taxe d'habitation onéreuse. D'ailleurs, pour aller en ville, il y a les autobus, à condition de choisir (ce qui est tout de même possible) les jours où il n'y a pas de grève ni de manifestations bouchant les rue et les empêchant de circuler.

A ce moment-là, on a l'occasion, devenue hélas rare, de marcher à pieds, ce qui favorise une autre circulation, celle du sang...

Il est vrai que, pour tous ces avantages, nous payons des impôts et taxes élevés. On dit même, et c'est notre orgueil, que ce sont, de loin, les plus élevés de France et d'ailleurs. Même si on peut les payer, il en est toujours qui se plaignent. Mais il faut être solidaires de tous ces pauvres gens que nous avons accueillis, d'Afrique ou d'Europe de l'Est et qui, autrement, pourraient être incités à nous agresser pour pouvoir survivre...

Il y a encore les belles réalisations de notre municipalité et la construction des somptueux Hôtels de la Région et du Département. On est fiers...

Sans doute, les travaux de remise en état des terre-pleins du Prado ont-ils dû être différés en raison de priorités comme la réhabilitation de notre chère Canebière et diverses subventions à notre pauvre O.M., qui nous procure tant de joies, ou à d'autres associations. Et puis, ces terre-pleins sont fort utiles aux chiens, aux clochards et aux automobilistes (non immobilisés, eux, dans de coûteux boxes en sous-sol) ainsi qu'aux fonctionnaires de la mairie annexe de Louvain, qui nous est fort pratique. Ce report de bétonnage nous a certainement valu de n'être pas, nous, inondés, comme Vaison La Romaine, car les nombreux trous de la chaussée ont facilité l'écoulement. Certes, les piétons ont intérêt à faire attention lorsqu'ils passent entre les voitures, mais, qu'ils se rassurent, l'Hôpital Saint-Joseph est à proximité.

Autre avantage de ce quartier, le facteur (lorsqu'il n'est pas en grève) emplit chaque jour nos boîtes à lettres de messages publicitaires et de belles revues sur papier glacé et en couleurs dans lesquelles notre maire et nos élus nous expliquent l'intérêt qu'ils prennent à la qualité de notre vie... Bien sûr, tout cela coûte, mais nous n'allons pas chicaner ces nécessaires sacrifices à la communication. Et puis, ça vaut mieux que des fausses factures !

C'est pour tout cela que nous accordons à nos édiles toute notre confiance, persuadés qu'ils agiront avec désintéressement à la seule recherche de nos intérêts. Ainsi leur laissons-nous les mains libres pour le P.O.S., l'essor du port, la sécurité, etc. Du reste, nous savons qu'ils ont tout de même de nombreux fonctionnaires et policiers car on les voit sortir tous lors de manifestations ou de visites de ministres. Ça rassure.

Enfin, nous avons, et c'est l'essentiel, un bon C.I.Q. vigilant et efficace, où de nombreux bénévoles collaborent avec une municipalité compréhensive.

Madame la Marquise peut dormir tranquille...

JOHN (P.c.c. J.S.)

## Dans la foulée des cinquantenaires

Avec un peu d'imagination gasconne teintée d'exagération provençale, on peut supposer que 1993 restera l'année où le Grand Prix de la Montagne du Tour de France aurait pu se jouer dans notre quartier au sommet du boulevard Périer avant la descente sur la Corniche où était jugée l'arrivée de l'étape pour la 1<sup>ère</sup> fois sur le territoire de notre C.I.Q.

L'année 1994, quant à elle, à défaut de la même étape cycliste, sera une année de cinquantenaires patriotiques et guerriers et d'appels pressants à la mémoire, laquelle d'ailleurs devrait s'interdire d'être monopolisée, manipulée ou falsifiée.

Alors pourquoi ne pas rappeler aussi comment, voici 50 ans, s'est déroulée dans notre quartier l'étape de sa libération ?

Le promeneur qui remonte le vallon de Gratte Semelle (jadis vallon de l'amoureux) et fatigue ses pas jusqu'au sommet de la colline a la surprise de découvrir en un tour d'horizon une perspective grandiose. Si par hasard sommeille en lui une vieille formation d'artilleur, il entrevoit d'emblée les qualités exceptionnelles d'un observatoire qui serait installé sur ce piton rocheux. En gravissant le sentier il n'a pas manqué de remarquer les meurtrières et embrasures bétonnées aménagées dans le vieux mur en pierres de l'ancienne propriété Mosinger qui délimite d'ailleurs sur toute sa longueur la zone de notre C.I.Q. Alors lui vient à l'esprit d'interroger le morceau d'Histoire militaire qu'a vécu ce massif de Talabot-Gratte Semelle confinant du Roucas et à Notre-Dame de la Garde, pendant ces quelques jours d'août 1944.

Les installations du Port et ce massif montagneux culminant à 140 m étaient deux des grands réduits où les Allemands s'étaient retranchés avec une richesse intacte de moyens et Gratte Semelle était donc parmi les retranchements les plus solides de leur dispositif. Le haut quartier avait été évacué de ses habitants et les maisons occupées par les Allemands. De multiples ouvrages de défense y avaient été aménagés, tel un tunnel en bordure de l'impasse des Colonies, creusé par des prisonniers Russes, chaînes aux pieds au dire de quelques anciens. Quant aux tourelles élégantes de briques rouges avec aussi leurs créneaux et meurtrières, ce ne sont que des vestiges de territoires de chasse. En ce mois d'août 1944, les mitrailleuses de 50 et les obus de 88 et 105 remplaceront pendant quelques jours les calibres 12 ou 16 des chasseurs de lapins.

La ville s'est soulevée le 21 août. In fine, 15.000 Allemands fortement retranchés avec 150 canons seront encerclés et attaqués par la 3<sup>e</sup> D.I.A. du Général de Montsabert, la 1<sup>ère</sup> D.B. du Général Sudre et les Tabors du Général Guillaume.

Des banlieues Nord aux banlieues Sud, Marseille s'embrace. Partout, des groupes de Résistants passent à l'action.

Pour ce qui nous concerne, arrive le moment où il faut déloger l'ennemi de la colline de Notre-Dame de la Garde et de tout le promontoire Talabot-Périer, où il est fortement retranché et où il dispose des meilleurs observatoires.

Le 24 août, le Général Sudre est chargé de cette opération qu'il organise en prenant l'objectif en tenaille avec les troupes dont il dispose prélevées sur le 7<sup>e</sup> R.T.A., le 3<sup>e</sup> R.T.A., le 2<sup>e</sup> Cuirassier et les Tabors des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> G.T.M.

Les 25, 26 et 27 août, des vagues de bombardiers larguent des dizaines de tonnes de bombes sur les Iles du Frioul, d'où les batteries allemandes arrosent en particulier les abords des Collines pour en empêcher l'accès.

Côté Nord, l'Aspirant Audibert raconte en détail dans son ouvrage comment le 25 août il enlève avec sa section de la 1<sup>ère</sup> Compagnie du 1<sup>er</sup> Bataillon du 7<sup>e</sup> R.T.A. le bastion de Notre-Dame de la Garde, symbole vénéré de la ville de Marseille (document en vente à la boutique de la Basilique).

Côté Sud, face Talabot Borély, qui nous intéresse, la progression est plus difficile. L'ennemi y est toujours en position de force, bien retranché dans de multiples ouvrages, sur les hauteurs, sur l'Huveaune, sur la côte jusqu'au Cap Croisette.



Le 2<sup>e</sup> Bataillon du 3<sup>e</sup> R.T.A. a en charge la Colline Périer. Le 25 août, sous le feu de l'ennemi qui le prend en enfilade à partir de la crête, il contourne l'objectif par Flotte et Cadenelle. Sous les obus venant des îles et les tirs de mitrailleuses venant des hauteurs et de la vallée, les tirailleurs montent à l'assaut comme ils l'ont déjà fait dans les Djebels de Tunisie, au Garigliano, au Belvédère et à l'Île d'Elbe. Talabot est conquis de haute lutte, mais toute l'épine dorsale ne tombera que le 26 août. Les observateurs avancés d'artillerie du 1<sup>er</sup> Groupe d'automoteurs du 68<sup>e</sup> R.A. de la 1<sup>ère</sup> D.B. ont progressé avec les fantassins. Ils s'installent sur la crête et règlent les tirs, en particulier en contre-batterie sur les îles. Nous avons retrouvé le sous-officier de cette équipe liaison-observation qui nous a renseigné sur toutes ces opérations.

Le 25, appuyés par un escadron du 2<sup>e</sup> Cuirassier, les Tabors du 2<sup>e</sup> G.T.M. enlèvent de vive force le secteur Borély et progressent le long de la Corniche en réduisant une multitude de points de résistance obstinés et s'emparent du Vallon de l'Oriol, Endoume, Malmousque, Audéoud. L'ouvrage du Roucas Blanc ne tombera que le 26 août et l'Angelus résistera jusqu'au 27 août.

Sur le flanc gauche de l'action, le 3<sup>e</sup> G.T.M. avait atteint le Redon le 24 août et Mazargues le 25. Il continue sur sa lancée, appuyé aussi par les chars d'un escadron du 2<sup>e</sup> Cuirassier. Bonneveine, Vieille Chapelle, la Pointe Rouge, le Château de Montredon et tous les blockhaus et batteries installées sur la côte jusqu'aux Goudes sont successivement réduits. Seul résistera le Fort Napoléon qui ne se rendra que le 28 août à 9 heures.

Le Général Schaeffer, commandant tout le secteur fortifié de Marseille, signera sa reddition au Général de Montsabert le 28 août à 8 heures.

C'est à peu près, très résumé, ce qui s'est passé dans le quartier les 25, 26, 27 et 28 août 1944.

Mais la guerre ne s'est pas arrêtée à la libération de Marseille. Ce n'était qu'une étape dans la glorieuse épopée des huit divisions de la 1<sup>ère</sup> Armée Française, après les campagnes de Tunisie et d'Italie et avant la montée par les Vosges, l'Alsace, le Rhin, l'Allemagne, le Danube jusqu'au 8 mai 1945, au prix total de 29.078 tués et 95.070 blessés. Rappelons que ces huit divisions avaient pu être constituées en Afrique du Nord principalement à la suite, le 12 novembre 1942, d'une mobilisation générale poursuivie en Corse, mais non continuée sur le Continent, où seules de nombreuses unités de F.F.I. et F.T.P. sont venues les rejoindre et s'amalgamer en cours de route, ainsi que des engagés volontaires individuels. Y être ou ne pas y être, voilà la question, et ça ne s'invente pas.

Alors, si la mémoire flanche, il reste encore quelques rescapés de moins en moins nombreux et de plus en plus anciens pour raconter et témoigner.

Instruit de toutes ces évocations, le promeneur qui arpente les sentiers rocailleux de Gratte Semelle, peut voir maintenant d'un oeil différent ces collines balayées pendant quelques jours par un vent de bataille.

Jean TALAZAC, Ancien 9<sup>e</sup> D.I.C.

## Commission Sécurité Police

L'insécurité aurait-elle disparu de notre quartier ? Les efforts de notre Commission n'auraient-ils pas été vains ? Le peu d'interventions sollicitées au C.I.Q. par nos concitoyens pourrait le laisser croire !

Nos objectifs tendaient à rapprocher police et population, leur coopération permettant de trouver des voies pour limiter l'escalade.

Beaucoup de compréhension chez les policiers et leur Commissaire, Monsieur Scoffoni. Sans conteste, la création des îlotiers et le renforcement des effectifs ont limité les vols et agressions ; nous leur rendons hommage.

Mais la population doit coopérer. Ne fait-elle pas preuve d'une certaine atonie quand elle ne se trouve pas directement concernée ? La Commission a besoin d'encouragement pour poursuivre son oeuvre difficile et demande à tous de se manifester.

A. LOZE

## La 1<sup>ère</sup> Exposition Coloniale Française de 1906

L'ouverture à Marseille de la 1<sup>ère</sup> exposition coloniale avant Paris exprime bien la place de la cité comme Métropole Méditerranéenne et Coloniale, mais c'est aussi une manifestation de l'esprit de décentralisation en France. Elle s'est faite malgré Paris et a connu la réussite.

La fin du 19<sup>ème</sup> siècle avait vu Marseille s'ouvrir vers le nord avec le percement de la rue Impériale (actuellement rue de la République).

C'est lors de cette exposition que l'on va transformer la promenade du Prado en Avenue du Prado, aménager le Rond-Point, et créer et embellir une belle avenue pour le 2<sup>ème</sup> Prado reliant le Rond-Point à la mer et à la Corniche.

Avant 1900, les expositions qui se tiennent à Paris - 1878, 1889 et 1900 - ont leur section coloniale. Mais jamais une manifestation n'avait été consacrée uniquement aux Colonies.

Dès 1901, l'ambiance coloniale règne sur Marseille. De nombreux négociants et armateurs, les Fabre, Fraissinet, Pastré, Régis, ont depuis plus d'un demi-siècle installé dans nos colonies des comptoirs, créant des lignes de navigation avec la Côte d'Afrique et l'Extrême-Orient. Des industries à Marseille, huileries, savonneries, stéarineries, fabrique de soude, produits chimiques, minoteries, raffineries de soufre, constructions navales, hauts-fourneaux, usine à plomb, sans oublier vermouthe Noilly Prat, Amer Picon, Rivoire et Carret, Castelmuro, Nadar-Detaille, faïences de Saint-Jean du Désert, etc., etc., sans oublier non plus les arts patronnés par Alfred Rabaud, Jules Charles-Roux, le Docteur Heckel, Rodin, Frédéric Mistral. Avec l'école provençale des Barry, Van Loo, Monticelli, Guigou, Cellony, Seyssaud, Ziem, c'est tout l'art provençal qui est en mouvement avec les trésors coloniaux. C'est les faïences de Moustiers et de Marseille, le numismatisme, la sigillographie, la ferronnerie, la verrerie, la bijouterie, l'ameublement, l'art floral, etc., etc.

Avant 1900, Jules Charles-Roux avait un projet mais les oppositions politiques locales et les discordes personnelles l'avaient fait échouer.

Lors de l'exposition de 1900 à Paris, celui-ci est nommé commissaire général de la section coloniale. Il y a fait preuve de son efficacité et il est désigné pour occuper les mêmes fonctions à Marseille. Son adjoint est le Docteur Heckel, tous deux soutenus par Frédéric Mistral.

Ce fut au sud de la ville, sur un champ de manoeuvre de l'armée, 24 hectares entre Rabatau et Jarret, que fut désignée la création de l'exposition. Le P.L.M. loue 10 hectares en bordure du boulevard Michelet et M. Richard abandonne pendant deux ans 2 hectares, soit au total 36 hectares.

Avant l'été 1905, un millier d'arbres sont plantés et, ce qui est nouveau pour une exposition, on installe l'électricité (la nouvelle magicienne).

Une ville imaginaire y sera construite, grand palais, grandes avenues, plans d'eau, 50 pavillons. Frédéric Mistral étant un des grands conseillers de l'exposition, on y construit un vrai «mas provençal».

L'exposition enregistre 1.800.000 entrées. Jules Charles-Roux y accueillera 11 rois, le président Fallières, la Reine Ranavaloa de Madagascar avec ses 60 hauts dignitaires et une suite de 480 personnes, les généraux Gallieni, Lyautey, Dodds, des Maharadjah des Indes et des chefs indiens d'Amérique du Nord.

La gare de Marseille Saint-Charles aura enregistré un million de passagers de plus qu'en 1905 et le port 160.000 passagers de plus, les commerçants marseillais triplent leur chiffre d'affaires, et en six mois 210 fêtes sont organisées (musique, danse, feux d'artifices, etc.).

Avec l'électricité, le 1<sup>er</sup> salon de l'automobile, le cinématographe : ces nouveautés de l'époque sont les attractions favorites du public.

En conclusion, Paris a boudé cette manifestation, mais les étrangers eux n'ont pas ménagé leurs éloges.

Après l'exposition, la ville acquiert ces terrains grâce à une loterie locale faite par Amable Chanut, Maire de Marseille, qui donnera son nom au parc de l'Exposition.

De plus cette exposition aura donné l'élan de construction dans tout le sud de la ville, vers le 8<sup>ème</sup> arrondissement actuel, principalement entre le Prado et les plages.

Extrait des livres «Histoire de Marseille»

Jean PETIT

# Impôts locaux - Réalités 1993 - Perspectives 1994

## Réalités 1993

Inexorablement, elles sont tombées, cette année encore, nos Feuilles d'imposition... pour alimenter le budget de nos multiples collectivités locales...

Nous avons essayé d'en examiner l'évolution pour les contribuables de notre Ville.

Sur nos avertissements, le Centre des Impôts nous donne les variations des Taux d'imposition pour 1993 par rapport à 1992.

## Taux d'imposition à Marseille

<u>Impositions</u>	<u>Commune</u>	<u>Département</u>	<u>Région</u>	<u>Total</u>
- Taxe d'habitation	- 4,54 %	+ 13,89 %	+ 78,54 %	+ 1,77 %
- Foncier bâti	+ 3,03 %	+ 10,73 %	+ 74,29 %	+ 4,61 %

Une dernière nouveauté sur la Taxe d'habitation : en plus des frais de gestion de la fiscalité directe locale, est institué un prélèvement sur base d'imposition élevée !

## Pression comparée des Impôts locaux - Communes et Régions

	<u>Communes</u>	<u>Régions</u>
- <u>Taxe d'habitation</u>		
- Marseille	21,72 %	1,31 %
- Lyon	10,79 %	0,81 %
- Paris	7,25 %	0,825 %
- <u>Foncier bâti</u>		
- Marseille	16,80 %	1,19 %
- Lyon	8,02 %	1,05 %
- Paris	1,81 %	0,734 %

## Conclusions

On constate :

1. De 1992 à 1993 un effort appréciable de la Municipalité de Marseille pour réduire le poids de la Taxe d'habitation. Cet effort se poursuit depuis quelques années.  
On constate, par contre, l'alourdissement des impositions locales au profit du Département et de la Région. Sans méconnaître un certain désengagement de l'Etat au détriment des Collectivités Locales, il n'en reste pas moins que la progression est inquiétante même si on tient compte de l'effet relatif en masse.
2. Par contre, si l'on compare la situation de la commune de Marseille à celle de Lyon et Paris, on ne peut que déplorer :
  - au regard de la Taxe d'habitation, pour une évolution des valeurs locatives comparables, une imposition à Marseille le double de celle de Lyon et le triple de celle de Paris ;
  - au regard du Foncier bâti, la distorsion est encore plus forte au niveau communal. Le poids de l'impôt à Marseille dépasse le double de celui de Lyon et plus de neuf fois celui de Paris. Pourquoi ?
3. On peut, d'autre part, s'interroger sur la mise en place des nouvelles valeurs locatives prévues pour 1994 et dont l'impôt annoncé impliquerait une augmentation en moyenne des bases de :
  - 62,4 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
  - 66,8 % sur le foncier non bâti,
  - 69,6 % sur la taxe d'habitation.

(Selon un rapport du Comité des Finances Locales cité par la revue du Crédit Local de France)

## Perspectives 1994

L'Association des Maires de France, lors de son 76e Congrès, s'est vivement émue de la situation des Collectivités Locales. Son Président a déploré que le transfert des compétences entraîné par la décentralisation au profit des Collectivités Locales n'ait pas été accompagné du transfert des ressources qui s'imposait, les contraignant ainsi à un recours excessif à l'impôt et à l'emprunt.

Après de nombreuses interventions auprès du Ministre du Budget, les Elus Locaux auraient obtenu partiellement satisfaction sur les points suivants :

- L'Etat abandonnerait, d'ores et déjà, pour 1994 et 1995, le principe d'un moindre remboursement de la TVA aux collectivités locales. Le principe de cet abandon pour 1996 serait examiné au cours de la discussion budgétaire.
- En ce qui concerne la compensation de la taxe professionnelle, des modalités seront prévues pour une ponction non pas uniforme mais dépendant des ressources des collectivités.
- Quant à la Dotation Générale de Fonctionnement dont le montant s'élève à 96 Milliards de Francs, il est projeté de la scinder en deux : une dotation forfaitaire à l'image de la D.G.F. actuelle, une dotation d'aménagement visant à promouvoir la solidarité entre communes. Cette dernière engloberait trois dotations différentes (dotation de solidarité rurale, dotation de solidarité urbaine, dotation des groupements de communes).

Ces dispositions risquent, bien entendu, d'être modifiées au cours de la discussion du budget 1994 et devront être alors réactualisées.

Nous espérons que nos Elus Locaux, conscients de la gravité de la situation actuelle - récession et chômage - auront à coeur de ne pas obérer l'avenir de nos enfants par une législation dont les effets, généralement irréversibles, se manifesteront encore bien au-delà de la durée de leur mandat.

Ch. ILIOPOULOS

## Halte à la hausse des Impôts

Trêve d'humour maintenant car il pourrait facilement déraper et devenir vitriolique quand on pose ces questions.

Questions aux Elus du Canton :

- Pouvez-vous nous expliquer les rapports qui peuvent exister entre la **Commission Economie Relations Internationales** du Conseil Général et la S.E.M. «**Espace Mode**» et confirmer ou infirmer la subvention proposée par cette Commission de 855.000 F. pour le financement d'un équipement.
- **Association Escapade 13** : il est très intéressant de lire dans le compte-rendu de la Commission du Personnel et de l'Administration Générale (Réf. 87 S.M. du 22.01.93) «qu'il convient de confirmer l'inscription d'un crédit de 5.900.000 F». Cette somme vient s'ajouter au 150.000 F. accordés à l'**Association Omnisports** du personnel du Conseil Général.
- Suivant les déclarations officielles, le Conseil Général a englouti **1 Milliard de F.** pour regrouper ses services à St-Just, dans ce qu'on appelle l'**Hôtel du Département**. Gabriel Chakra, journaliste distingué, l'appelle le «**Vaisseau bleu**». Il a été conçu par l'architecte anglais William Alsop, considéré comme l'un des leaders de l'esthétique architectural. Le style paquebot de l'immeuble «**Le Corbusier**» plaît décidément à nos Elus. Le nouveau paquebot dispose d'une salle immense qui relie les deux corps du bâtiment, véritable atrium qui pourrait contenir sous sa verrière l'immeuble «**Le Corbusier**» (avec ses 150 m de long, ses 20 m de large et ses 22 m de hauteur). Si l'on trouve normal de payer des impôts pour le Département, on a du mal à les payer pour de telles fantaisies architecturales. Après étonnez-vous que les étudiants manifestent dans la rue en demandant des locaux décents et en nombre suffisant.

P. G.

## Où en est le Parc Valbelle ?

- Il y a un an ce bulletin vous informait de la création, en juillet 1992, de l'**Association Valbelle Prado-Plage**, laquelle se donnait pour but de défendre la qualité de l'environnement du quartier Prado-Plage, d'en protéger les espaces verts existants, de veiller à la qualité des projets d'urbanisme dont il est l'objet et de s'assurer de la légalité de ces projets par tous moyens d'information et d'action autorisés par la loi.
- Depuis, encouragée par de nombreuses signatures qui ont dit, à l'occasion de l'enquête publique d'avril-mai 1992, leur attachement au maintien du Parc Valbelle en «espace classé boisé» et leur opposition à la levée de cette servitude, cette Association a continué à tisser sa toile de sensibilisation du quartier, immeuble par immeuble, puis auprès de la Fédération et Confédération des C.I.Q. et enfin auprès des Elus.
- En juillet 1992, le Commissaire enquêteur s'était prononcé pour le maintien de cet espace vert en parc public et le rapport général sur l'enquête publique, relative à la révision du P.O.S., a consigné cet avis comme suit (p. 167) : «R-1-197, CIQ St-Giniez-la Plage, Plan 82, une légère réduction de l'espace boisé classé pouvant toutefois être réalisée pour ne pas entraver excessivement le projet de vente du terrain».
- Le 27 juillet 1993, l'Association Valbelle Prado-Plage, avec le soutien du C.I.Q., des Fédération et Confédération des C.I.Q., a déposé un **recours contre le P.O.S.** auprès du Tribunal Administratif de Marseille. Elle a estimé que le P.O.S. révisé, en ce qui concerne Valbelle, est entaché d'illégalité : Est versé au dossier un plan où la «fenêtre», correspondant au socle de l'ancienne Maison Rouvière, est agrandie de façon importante, ceci sans avoir reçu, à sa connaissance, les accords du **Préfet**, d'une part - ainsi que l'exige l'article K 146-4-2 du Code l'Urbanisme - et de la **Commission Départementale des Sites**, d'autre part, ainsi que l'exige le dernier alinéa de l'article 146-2 de ce même code. Cette Association **contestera tout permis de construire** qui serait apposé, comme la loi l'exige, sur la clôture du Parc Valbelle.
- A titre indicatif, cette Association étudie, par ailleurs, un permis (délivré le 16 juillet 1993) de construire sur le terrain E.D.F. situé à droite de l'avenue - privée - qui mène à la Cadenelle. Sans s'ingérer dans le problème que ce permis pourrait poser à la Cadenelle, elle estime de son ressort de se pencher sur l'aggravation qu'il pourrait apporter à la situation actuelle, quotidiennement dangereuse pour les enfants de l'Ecole de la rue Commandant Rolland aux heures d'entrées et de sorties, situation toujours non réglée à ce jour et qui aurait peut-être pu l'être grâce à ce terrain.
- Vous pouvez aider cette Association dans son action en y adhérant par l'envoi de 20 F à son Siège, 36 rue des Mousses - 13008 Marseille, et à l'ordre de **VALBELLE PRADO-PLAGE**, et, surtout, en lui signalant les points noirs que vous avez pu constater autour de vous et dont vous souhaitez l'étude et l'amélioration.

**Madame J. HUTINEL**  
Liaison C.I.Q./Valbelle Prado-Plage

## A l'Auberge du Fada (Dialogue avec un chauffeur de taxi)

Les Historiens révèlent qu'une Auberge existait à l'endroit même où avait été reconstruite la chapelle de N.D. de l'Huveaune (extrémité actuelle de la rue Commandant Rolland). Elle appartenait à M. Martin Barbaroux dont le frère, un peu simplet, se noyait dans la Gironde en crue, petit ruisseau appelé par la suite «Gironne». Les clients de l'auberge l'avaient baptisée pour cette raison l'Auberge du FADA. C'est ainsi que le Chemin rural N° 27 est devenu le Chemin du Fada, ensuite Traverse du Fada et enfin Rue Commandant Rolland. Aussi, aujourd'hui, en demandant à un chauffeur de vous conduire à l'Auberge du Fada, il vous amènera à l'immeuble Le Corbusier que l'on visite et dans lequel il existe bel et bien une auberge. Vous pourrez alors lui raconter la petite histoire de l'ancienne auberge du Fada construite sur la non moins ancienne chapelle N.D. de l'Huveaune. Vous lui demanderez de vous mener à l'Eglise de Saint-Giniez où vous pourrez là lui faire découvrir une petite statuette de Vierge noire en bois, couronnée et habillée d'une grande robe dorée à l'aspect byzantin qui date de 1584 et des plis de laquelle émerge la tête du Christ. Elle va donc avoir 410 ans, une longue histoire que nous vous raconterons une autre fois.

## Aperçus sur l'histoire de de l'Ecole de Provence à Saint-Giniez

Les Jésuites étaient présents à Marseille bien avant la fondation de leur collège. En 1617, deux Pères viennent établir dans notre ville la première procure de la Compagnie au 54 de la rue Paradis. L'ensemble de la bâtisse subsiste encore sauf la chapelle. Le porche a subi des modifications au cours des années. Il y avait 21 Pères en 1720 lorsque 18 d'entre eux succomberont cette année-là à l'épidémie de peste. En 1747, l'Evêque de Marseille, Monseigneur de Belsunce, obtient la création d'un Collège Jésuite qui disparaîtra une vingtaine d'années plus tard, au moment de la suppression en Provence de la Compagnie de Jésus.

Il a fallu attendre le 19 octobre 1873 pour qu'un nouveau Collège soit ouvert, avec 31 élèves, impasse Thubaneau : il s'appelait l'Externat Saint-Ignace. Deux ans plus tard, il y avait 100 élèves. Le premier déménagement (car ce ne fut pas le seul) devenait nécessaire. Il fallait un terrain plus vaste : on le trouve près de Castellane, entre les rues qui portent aujourd'hui les noms de Saint-Sébastien et Edmond Rostand. Le nouveau Collège ouvrait à la rentrée 1877 avec 16 Pères et plusieurs Frères Jésuites.

Mais, avec le décret de Jules Ferry contre les congrégations enseignantes (1880), le Collège ne peut ouvrir ses portes à la rentrée suivante que grâce à ceux, prêtres ou laïcs, qui acceptent d'offrir leur collaboration. La chapelle, seule, est placée sous scellés. Mais, peu à peu, les Pères, plus ou moins clandestinement, rentrent.

Un nouvelle fois, en 1901, avec le Ministère Combe, les congrégations sont dissoutes et leurs biens saisis. De nouveau, au Collège Saint-Ignace, «des prêtres diocésains s'offrirent et la vie continua». Cependant, les biens demeuraient, en principe, confisqués. Il y eut un long procès (de 1901 à 1910). Finalement, le Collège Saint-Ignace dut évacuer les locaux de la rue Saint-Sébastien. C'est alors que les amis et les anciens trouvèrent un local rue des Princes (aujourd'hui rue Stanislas Torrents). Un local voisin était occupé par une certaine «Ecole de Provence» dont le directeur céda les droits, et le Collège Saint-Ignace devint «l'Ecole de Provence». En 1909, donc, la rentrée a lieu rue des Princes. Cinq ans plus tard ce sera la «Grande Guerre» : 33 jeunes anciens tomberont au Champ d'Honneur.

En 1921, «Provence» s'installait à Saint-Giniez, boulevard Emile Sicard. Le Collège y trouvait un bâtiment «solide plutôt qu'élégant» qui avait abrité tout à tour un pensionnat de jeunes filles, plusieurs communautés de Religieuses et enfin une maison de vieillards. Les élèves des petites classes demeurèrent quelques temps rue des Princes, puis seront hébergés après la guerre (1946) dans la villa de M. Henri Fabre, 467 Avenue du Prado, avant de s'établir plus près encore de la «maison-mère», à l'emplacement où il se trouve aujourd'hui. Des transformations, des agrandissements successifs ont donné à «Provence» l'aspect que nous lui connaissons : construction du bâtiment actuellement affecté aux 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, construction de l'actuel «Petit Collège», construction enfin du Nouveau Bâtiment central, surélévation et agrandissement du moyen Collège.

**Philippe GUEZ, Un ancien aidé du R.V. Père André JUES**

## Notre-Dame d'Huveaune

L'histoire de l'Ecole de Provence nous replonge dans celle du quartier de Saint-Giniez. En effet, il existait des Communautés Religieuses implantées dans ces terres marécageuses et insalubres situées à l'embouchure de l'Huveaune. La plus ancienne s'était fait remarquer au moment de l'invasion des Sarrasins en 923. Les religieuses s'étaient coupé le nez afin d'échapper à la lubricité des envahisseurs. On les appela les soeurs «Desnarado» qui devaient donner naissance un siècle plus tard à l'ordre des religieuses de St-Sauveur fondé par Saint Cassien qu'on appela les Cassianites. C'est à cette époque aussi qu'il fonda l'abbaye de St-Victor et que fut créé le prieuré de St-Giniez. D'après le cartulaire, le marais de St-Giniez est bien mis en culture par des moines. Des religieux fondent en 1204 l'Abbaye de Notre-Dame de l'Huveaune (ordre des Prémontrés). En 1407, les Prémontrés ont été chassés par Yolande d'Aragon, épouse de Louis II d'Anjou, Comte de Provence, qui y installe à leur place la Congrégation des Soeurs Augustines dites Sainte-Paule. En 1507, l'ordre des Religieuses de St-Sauveur, les «Cassianites», se réinstallent dans l'abbaye de N.-D. de l'Huveaune. On la situait au débouché du «chemin des Bouches de l'Huveaune». Plus rien ne subsiste de l'abbaye démolie par la Révolution en 1793. La chapelle reconstruite en 1801 fut à nouveau rasée en 1839, soit disant à cause de la percée du Prado.

## Nouvelles du P.O.S. de Marseille

Rappelons que la Confédération Générale des CIQ de la Ville de Marseille et des communes environnantes avait adressé en juin dernier au Préfet de Région une demande de **recours en annulation du Plan d'Occupation des Sols de Marseille** approuvé par le Conseil Municipal du 24 mai 1993 et que parallèlement, sans attendre la réponse du Préfet, elle avait déposé le recours au Tribunal Administratif. Ce recours, précisons-le, se fondait sur un certain nombre de carences vis-à-vis de la loi, sous la forme et le fond concernant l'intérêt général de la population, celles sur le fond pouvant se résumer en sept rubriques :

1. Espaces ruraux,
2. Equipements des quartiers,
3. Equipements scolaires et sportifs,
4. Consultation de la population,
5. Protection du Patrimoine Architectural et Urbain,
6. Structure viaire et compensatoire,
7. Espaces verts.

Depuis, suite à la réponse du Préfet qui estime, dans l'esprit de la décentralisation qui rend davantage les collectivités locales responsables de leurs documents d'urbanisme, ne pas avoir les moyens nécessaires pour en référer au Tribunal Administratif, notre Confédération a adressé une nouvelle lettre au Préfet qui répond, toujours en sept points, aux observations qu'il formule sur nos arguments et dont nous reproduisons l'essentiel ci-dessous :

1. Le POS de 1981 avait soutenu le maintien d'activités agricoles, ainsi qu'il est exprimé dans le rapport de présentation de l'époque, en classant Zone NB 1 653 hectares qui avaient vocation de coupure verte avec faible possibilité de construction - bien que la Commune puisse accueillir plus d'un million d'habitants. Dans le POS révisé la Zone NB a été réduite à 435 hectares. Ainsi sur plus de 1.200 ha l'exercice de l'activité agricole n'a plus aucune chance de se maintenir et les coupures vertes tant nécessaires sont sacrifiées.
2. Sur les équipements publics du quartier vous constaterez, comme nous, que le rapport de présentation est muet. C'est une grave lacune pour un document qui doit permettre une planification urbaine. Des suppressions et réductions opérées, alors que les possibilités de construction sont doublées tant en densité qu'en superficie, on peut conclure que les équipements sont manifestement sous-estimés dans le projet de révision, d'autant que toutes les demandes émanant des CIQ lors de l'enquête publique n'ont pu être prises en compte en l'absence d'évaluation. De plus cette carence d'informations qui paralyse toute réflexion rend inopérante toute tentative de concertation pourtant obligatoire sur les 3 000 ha de ZAC et Zone NA.
3. Les Services de l'Etat ont été associés de façon toute formelle. Dans la synthèse des avis des services que vous nous avez transmise, nous constatons que l'Inspection d'Académie, comme la Direction de la Jeunesse et des Sports, n'ont pas présenté d'observations au dossier qui pourtant n'offre aucun bilan sur les équipements les concernant. Devant cette carence, nous avons recherché les données en dehors du document du POS. Il est apparu que les terrains de sport existants en 1991 représentaient 260 ha, soit 9 ha de plus qu'en 1983, alors que les réservations prévues au POS de 1983 de 177 ha étaient réduites à 95 ha en 1991. De sorte que le déficit pour une population de l'ordre de 900 000 habitants est passé d'une centaine d'hectares en 1983 à 200 ha en 1991. Vos Services impliqués dans une politique de la Ville ne devraient-ils pas s'intéresser à vérifier ces normes d'équipement à long terme, même si à court ou moyen terme leur programmation n'est pas retenue ?
4. Ce qui a été dit ci-dessus montre que cette consultation, sur un document confus et imprécis, difficile à lire, n'a mobilisé la population que sur les espaces naturels. De ce fait, ces derniers ont été un peu mieux protégés. Quant aux problèmes de la Ville, des Quartiers, des densités d'équipement, ils n'ont pu être sérieusement analysés.
5. En matière de protection du patrimoine, il y a un réel manquement au Code de l'Urbanisme, dans la mesure où aucun quartier n'a été traité de façon «fine», comme le préconisent les Art. L 123-1 et R 123-18. Vos Services ont pourtant réclamé, dès le début de la consultation, ces études pour certains quartiers historiques et autour des Bastides. Depuis plusieurs années le Ministère concerné préconise pour Marseille l'étude de ZPPAU (zone de protection du patrimoine architectural et urbain). A défaut, le POS pouvait traiter ce problème. Cela n'a pas été fait.

6. Pour les structures viaires, il y a manquement à l'Art. L 123-1 du Code de l'Urbanisme en matière de sentiers piétonniers et de pistes cyclables.
7. Bien qu'antérieure au texte sur la décentralisation, la circulaire Ministérielle du 6 février 1973 relative à la politique d'espaces verts, par son importance dans le cadre urbain et le cadre de vie, interpelle tout fonctionnaire dans cette «oeuvre d'intérêt national» (avant dernier paragraphe de la circulaire) et dans la politique de la Ville.

Nous comptons dès maintenant participer à la prochaine révision du POS puisque le Maire, devant l'imperfection de l'actuel plan, a annoncé sa modification l'année prochaine et son souci de nous associer à la réflexion. Pour cela, nous souhaitons obtenir de l'Agence d'Urbanisme (AGAM) toutes les données sur la Ville et ses quartiers. L'Etat faisant partie du Conseil d'Administration de cet organisme et participant à son financement, devrait inciter celui-ci à entreprendre avec votre Service d'Architecture les études évoquées ci-dessus. En particulier autour des noyaux villageois et sur les «coulées» vertes des cours d'eau et canaux, sites privilégiés pour ménager des itinéraires piétonniers et des aires de jeux «naturelles».

J. DOUCET

## Le C.I.Q. Saint Giniez Prado Plage

Quelques mots sur l'étendue de notre territoire :

*Frontières naturelles* tout d'abord par notre «fleuve», l'Huveaune (cours d'eau à sec maintenant mais qui fut fougueux à maintes reprises) depuis l'Ecole de Danse sur le Parc Henri Fabre jusqu'à son embouchure, puis par l'avenue Georges Pompidou (ancienne promenade de la Plage), depuis cette embouchure jusqu'à l'avenue du Colonel Sérot.

*Autres limites* ensuite : - l'avenue de la Garde-Freinet (mais quel nom pompeux pour de nombreuses marches d'escalier !), l'avenue Pablo Picasso, jusqu'à la traverse Daniliane,  
- l'avenue du Roc Fleuri, la Colline Périer, haut de la rue Bienvenue, angle avenue Ferdinand Flotte et rue Wulfram Puget, la rue Wulfram Puget côté impair jusqu'à la rue Paradis,  
- la rue Paradis côté impair jusqu'à la rue Daumier, la rue Daumier côté pair jusqu'au Prado,  
- le Prado côté pair jusqu'au Rond-Point du même nom, le Prado côté pair jusqu'à David,  
- le Prado côté impair depuis David jusqu'à l'avenue de Mazargues (exception faite du boulevard Carmagnole), puis le boulevard Pèbre et retour au Parc Henri Fabre.

Quelques mots sur un passé pas si lointain :

- Le boulevard des Arènes, devenue boulevard Edouard Herriot : les anciens se souviendront peut-être avoir assisté à des démonstrations taumachiques, assis sur les banquettes en bois de ces arènes précaires démolies par la suite pour laisser la place à de grands ensembles immobiliers.
- Les studios de cinéma Marcel Pagnol qui étaient situés rue Jean Mermoz, ex Chemin de l'Eperon, ex Chemin Vicinal N° 6, lugubre et très sale passage entre les murs des propriétés riveraines.
- L'Ecole Courbet, ou école des mousses, disparue au profit du Centre International de Voile.
- Le Casino de la Plage et le célèbre restaurant «L'Eolienne».

Enfin nous détenons l'une des extrémités d'une des plus longues artères de notre ville, la rue Paradis, mais est-ce toujours un paradis, cela reste à démontrer, sûrement pas un paradis fiscal en tout cas !

Que dire pour célébrer l'agrément en général de notre quartier : sans doute que de nombreuses délégations étrangères s'y sont installées.

M. DURBEC

### APPEL DU TRESORIER

Le Trésorier vous rappelle les cotisations 1994.  
A régler par chèque bancaire ou CCP établi au nom de :  
Monsieur le Trésorier, C.I.Q. Saint Giniez-Prado Plage,  
Villa Bagatelle, 125 Rue Cdt Rolland, 13008 MARSEILLE  
CCP 2601 00 G Marseille

A titre personnel : 100 F. - A titre collectif : 20 F. par logement dans un ensemble immobilier